

Mémoire au BAPE

Avril 2011

## Projet éolien de Saint-Valentin

Par Jean Louis Fleury

**Présentation :** Je suis un résident de Saint-Valentin, retraité d'Hydro-Québec. Je suis acériculteur, fais pousser des asperges et élève des canards de Barbarie. Je suis par ailleurs auteur de romans policiers et il m'arrive fréquemment d'être requis comme personne ressource par la presse pour des questions touchant à l'histoire de l'Électricité au Québec. Au terme de ma carrière dans les communications (achevée comme directeur des Affaires institutionnelles d'Hydro-Québec), j'ai en effet écrit trois livres consacrés à l'histoire du transport et de la distribution de l'électricité au Québec (Publiés chez Libre-Expression, Stanké et MultiMondes).

J'ai démissionné du Conseil Consultatif de l'Urbanisme de mon village à l'annonce du projet éolien en 2007 en mentionnant mon opposition fondée à cette initiative.

Je dépose un mémoire au BAPE aujourd'hui parce que le promoteur TransAlta souhaite construire deux éoliennes entre mes fenêtres et la vue (que je croyais imprenable) qu'elles offrent sur les montagnes voisines des Appalaches.

Merci de me lire.

JLF

Bonjour Messieurs les commissaires,

Je vous présenterai ici quatorze sujets de réflexion. N'ayez crainte, je ne les lirai pas tous lors des audiences d'avril. J'espère juste nourrir la réflexion d'une Commission pour laquelle, devant sa façon de tenir les audiences de mars à Saint-Valentin, je nourris le plus grand respect et en qui je fonde mes espoirs de voir bannis les projets éoliens du Haut-Richelieu.

## **1- Les attentes de la population vis-à-vis du BAPE : Énormes**

Le projet éolien de Saint-Valentin est à l'étude par le promoteur et quelques personnes directement concernées de la communauté villageoise depuis presque cinq ans. Or les actuelles audiences du BAPE constituent le seul véritable moment où les citoyens peuvent émettre une opinion. La municipalité et le promoteur ont favorisé tout au long de la genèse du projet une culture du secret. L'information n'a été donnée aux résidents qu'une fois le projet défini, les ententes signées, l'affaire en quelque sorte bouclée.

Jamais les villageois dans leur ensemble ni les riverains directs n'ont été véritablement consultés. Tout au plus les a-t-on mis devant les faits accomplis. Les représentants du promoteur n'ont jamais eu pour mandat de tester les attentes de la population quant à leurs propositions de développement, mais plutôt de lui vendre les choix faits par les concepteurs du projet, « content, pas content : content ! »

Les opposants de l'éolien dans ce village (membres démissionnaires du CCU, individus manifestant leur désaccord dans l'une ou l'autre des quatre « portes ouvertes » tenues par les tenants du projet, villageois venus exprimer leur opposition aux réunions du conseil municipal, citoyens demandant au maire la tenue d'un referendum, etc.) n'ont jamais été écoutés. Leurs doutes n'ont jamais reçu réponse.

Même la grosse Hydro-Québec, Messieurs les commissaires, renvoie systématiquement au BAPE quand on souhaite la questionner sur ce projet. Les lettres que nous lui avons adressées n'ont reçu qu'une seule méprisante (et méprisable) réponse : « *Parlez au BAPE* ». Une réunion d'information planifiée par Hydro a même été annulée par elle au dernier moment au motif « *de ne pas nuire au BAPE* ». Nos élus, étonnamment favorables au projet, nous disent la même chose : « *Adressez-vous au BAPE !* ».

Dans ces conditions, les gens d'ici mettent tous leurs espoirs en vous. Vous les avez entendus en mars exprimer leur opposition quasi unanime. (Les quelques rares personnes qui se sont prononcées en faveur du projet étaient de la douzaine de ceux qui bénéficient comme propriétaires terriens de ses retombées.) Face à cette situation, il convient que vous – Messieurs les commissaires André et Longpré – compreniez bien que vous êtes les seuls interlocuteurs d'une population et d'une région qui se jugent maltraitées et qui, de façon clairement majoritaire s'opposent aux décisions de développement que l'on veut leur imposer. Depuis cinq ans qu'on ne les consulte pas et qu'on ne les écoute pas, les gens sont venus vous dire leur incrédulité : « *ça ne se peut pas qu'on laisse faire une telle monstruosité* ».

Le BAPE doit en être bien conscient : il est dans ce cas de figure le dernier barrage à une désobéissance civile assez facile à craindre si le projet devait avoir ces feux verts du Conseil des ministres.

## **2 – Les vœux pieux du concert éolien québécois *Trop, c'est vraiment trop !***

Incroyable de lire tout ce que les responsables du dossier éolien écrivent sur le développement de cette industrie et de constater à quel point rien, mais alors, absolument rien, n'est fait pour s'assurer que les actes suivent les paroles. Allons-y :

- **Le premier ministre du Québec**, Monsieur Jean Charest, a déclaré au lendemain de la clôture du 2<sup>e</sup> appel d'offres d'Hydro-Québec que « l'acceptabilité sociale était un ingrédient essentiel à la réussite de tout projet ».
- **La vice-première ministre du Québec**, Madame Nathalie Normandeau, déclare à plusieurs reprises qu'il « n'est pas question d'enfoncer des projets éoliens dans le gorge des citoyens qui n'en veulent pas. »
- **La loi du développement durable**, Art. 6 - e) «*participation et engagement*»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- **Le ministère des Affaires municipales** estime que la population dont le cadre de vie quotidien est visé par un projet devrait être associée au choix sur la pertinence d'y autoriser ou non l'implantation d'éoliennes dans des endroits appropriés à l'occasion de consultations préalables. (BAPE – Parc éolien de l'Érable)
- **Le ministère des Richesses naturelles et de la faune** stipule dans sa politique relative aux éoliennes : « *Avant de procéder à l'installation d'un parc éolien, un projet doit passer par plusieurs étapes. La première est celle de l'information auprès des communautés d'accueil. Les facteurs clés de la réussite d'un projet éolien reposent notamment sur : l'information de la population; la communication et la concertation de tous les intervenants concernés.* »
- **La coalition pour la promotion de l'énergie éolienne** déclare sur son site Internet :
  - « *Convenons qu'il n'y a aucun intérêt pour les promoteurs de construire des fermes éoliennes si ces projets ne sont pas désirés et souhaités par la population.* »
  - « *Les promoteurs privés de l'industrie éolienne sont soumis aux mêmes contraintes qu'HQ ou que toute autre société d'État qui aurait pu être amenée à développer l'industrie éolienne.* »
- **Hydro-Québec** prône l'importance du processus de consultation des citoyens et l'acceptation sociale de ses projets par une part importante des membres des communautés locales et notamment par les riverains directs du projet. Le principe général de sa politique d'Environnement affirme qu'elle développe des projets rentables, acceptables du point de vue environnemental et favorablement accueillis par les communautés concernées.
- **Le BAPE** - On ne choisira ici que deux exemples, mais le même engagement à la vertu est de presque toutes les recommandations des diverses Commission concluant leurs études de projets éoliens.
- **Projet St-Ulric – 2006. Avis 2** — *La commission est d'avis que l'acceptabilité sociale de tout projet de développement d'énergie éolienne passe par la participation et la consultation du Public.* »
- **Projet éolien Des Moulins** – « *Les promoteurs de projets éoliens et les municipalités concernées ont intérêt à se concerter avec la population le plus tôt possible et ce, avant même la négociation avec les propriétaires fonciers.* »
- **Le promoteur Venterre lui-même**, toute honte bue, nous précise accorder : « *une importance particulière aux relations avec les communautés concernées. Dès les premières étapes, écrit-il, Venterre cherche à identifier toutes les parties intéressées et à les rencontrer pour partager l'information sur le projet et recueillir leurs préoccupations.* »

Messieurs les commissaires, de qui se moque-t-on avec ces poncifs vertueux absolument déconnectés de la réalité ? Il n'y a eu aucune information ni consultation digne de ces noms dans la conduite du projet éolien de St-Valentin. Je tenterai d'en faire la démonstration devant vous.

Ici, une question-suggestion au BAPE : Hydro-Québec devrait-elle insérer des attentes contractuelles quant à la prise en compte de l'opinion des citoyens dans les ententes qu'elle

signe avec les promoteurs privés de l'éolien, pour s'assurer que toutes ces belles préoccupations de l'appareil gouvernemental soient respectées ? Ne pourrait-elle pas imposer dans ses contrats une « vraie consultation » dont elle puisse vérifier les procédures et les résultats ?

### **3 – L'information-consultation dans le cas du projet de Saint-Valentin De la « bouillie pour les chats »**

Abordons maintenant l'information concernant le projet de Saint-Valentin. *(Et je n'oublierai certainement pas ici que je m'adresse, dans le cas du président Pierre André, à un authentique spécialiste du domaine des consultations et de la participation du public).* On vous a évoqué trois réunions d'information. Parlons-en.

1 - Venterre, qui reconnaît dans son rapport d'impact, travailler le projet avec la municipalité et les propriétaires depuis juin 2006 tient une première rencontre avec les citoyens de type « Portes ouvertes » le 7 mai 2007. Cinquante personnes y participent parmi lesquelles, se vante le promoteur, 80% se déclarent favorables au projet. On comprendra qu'il s'agit là des cultivateurs propriétaires accueillant les engins sur leur terre, leur femme, leur oncle et les plus grands de leurs enfants.

En fait la population locale a boudé la réunion du promoteur privé. Et ce n'est que logique, si vous y pensez bien. Les habitants n'ont alors dans leur immense majorité jamais entendu parler de cette histoire d'éoliennes et ils attendent logiquement un geste officiel de leurs élus pour savoir ce qu'il y a sous roche. En mai, ici, on laboure et on sème, on a autre chose à faire que de rencontrer n'importe qui ne nous a pas été présenté sous prétexte qu'il a de la salade à nous vendre..

2 - Le 5 juillet 2007, la municipalité se décide enfin à tenir une réunion sur le dossier. Une dizaine de personnes y participent. Ceux-là sont généralement des gens inquiets. Ils posent des questions. Les pauvres élus leur répondent un doigt sur la bouche. Mon épouse, Ghislaine Arnaudies (*voir son mémoire*) y était. On lui affirme qu'elle n'aurait pas d'éoliennes dans notre coin (ce qui se révèle être faux aujourd'hui). Monsieur Michel Sénéca (*voir son mémoire*) demande où seront situés les engins. On lui répond que c'est une chose pour l'heure secrète qu'il le saurait plus tard.

Question : Pourquoi si peu de monde à cette rencontre ? Messieurs les commissaires, quand je serai devant vous en avril, je demanderai que l'on projette sur le mur l'avis de convocation à la réunion. Il s'agit d'un document dont vous avez, je crois, obtenu le dépôt par Monsieur Serge Gibeault directeur de St-Valentin, un communiqué municipal daté du 28 juin 2007. Il serait presque comique s'il n'était aussi navrant. Lisez attentivement ce que la Municipalité dit à son monde ce jour là :

- Point 1 : qu'elle discute depuis un an avec le promoteur, .
- Point 2 : qu'un projet sera soumis deux mois plus tard à Hydro-Québec,
- Point 3, que si HQ accepte ... « *le projet pourra être mis en marche* » (sic)
- Point 4 : que la Municipalité « *a déjà donné son accord de principe* » (sic)
- Point 5 : qu'une modification de zonage (sous-entendu pour permettre le projet) a déjà été adoptée au conseil. ( !!!)
- Suivent des considérations financières vantant les retombées pécuniaires pour le village et le souhait avoué de nos élus que le projet se réalise et enfin, en dernier point, l'invitation au petit peuple : « *La municipalité souhaite obtenir l'opinion des citoyens...* »

Sous-question : Seriez-vous allé perdre une belle soirée d'été, vous, en réponse à une telle invitation ? On nous dit que tout est décidé, ou presque, que les démarches facilitatrices sont déjà entamées (modification de zonage) et on a le culot de prétendre que l'on souhaite notre avis. Résultat : 10 personnes méfiantes à la rencontre, mais la population, une autre fois, ne

mord pas ! L'exercice est inutile. C'est pourtant là la seule activité d'information-consultation publique qu'initiera la municipalité de St-Valentin en cinq ans pour informer ses citoyens sur un projet majeur pour son avenir. (Incidentement, les gens ne sont pas venus mais ils ont fait savoir leur façon de penser à leurs élus. Aux élections municipales suivantes, ils n'ont pas reconduit le maire sortant qui avait piloté cette affaire, au demeurant pourtant un excellent magistrat aimé de sa population.)

Je crois incidentement, professeur André, si vous m'autorisez l'aparté, que ce communiqué pourrait vous servir d'exemple avec vos étudiants pour leur expliquer « *ce qu'il ne faut surtout pas faire* » quand on veut pouvoir un jour prétendre avoir consulté des citoyens. Ou encore « *ce qu'il faut faire* » si l'on ne veut pas que les gens se déplacent à une rencontre d'information.

3 - Le promoteur tient sa dernière réunion « portes ouvertes » (avant celle précédant de justesse l'arrivée du BAPE) le 17 juin 2008. Il rapporte rencontrer cette fois une quarantaine de personnes. Il note dans le rapport d'impact, et je le cite, que « *l'assistance n'est plus favorable qu'à 50% et que nombre des participants viennent d'autres villages.* » S'interroge-t-il sur ce peu de participation ? Est-il ébranlé par le fait que 50% des gens lui disent qu'ils ne veulent pas de son projet ? Pas du tout. Venterre se convainc d'avoir alors terminé ses devoirs, en tout cas, s'en pètera désormais la bretelle. La compagnie a donné « *de la bonne information* », comme ne manque jamais de le préciser sa porte-parole.

Venterre ne rencontrera plus la population qu'en novembre 2010, deux ans plus tard, avec un projet tout différent et jamais présenté pour consultation aux citoyens. Et voilà que le promoteur s'étonne : le village n'en veut pas et le lui dit.

C'est cela « l'information des citoyens » pour Venterre et nos élus. Désolant.

#### **4 – De la mise à l'écart absolue des riverains directs du projet**

##### *Une véritable insulte aux résidents*

Hydro-Québec, dans sa propre version de politique de développement durable, écrit qu'elle (cit.) « *prône l'importance du processus de consultation des citoyens et l'acceptation sociale de ses projets par une part importante des membres des communautés locales et notamment par les riverains directs du projet.* »

Le point est fondamental et Hydro-Québec le sait pertinemment. Cette respectable entreprise a connu son lot de déboires avec ceux qui voyaient ce qu'elle projetait de faire et qui n'en voulaient pas. Je pourrais vous en parler très très longtemps.

Dans la conduite de son projet éolien à Saint-Valentin, le promoteur Venterre a complètement négligé cet impératif de s'assurer que ceux qui verraient ses installations soient, a minima, prévenus ou informés de ce qui les guettait. Tout le pays vous l'a dit, le projet a été étudié dans le secret absolu et le seul moment où l'on a pu avoir réellement confirmation de ce qui s'en venait fut en novembre 2010, après que des citoyens hostiles (les démissionnaires du CCU regroupés dans le Comité Don Quichotte) eurent commencé à dénoncer la situation et alerter leurs concitoyens.

Je suis un « riverain direct » du projet planifié par Venterre. Jamais on n'est venu me prévenir de ce que l'on projetait sous mes fenêtres et, a fortiori, savoir ce que j'en pensais.

Très honnêtement, Messieurs les commissaires, pour avoir passé ma vie dans les communications et avoir constaté l'évolution parallèle d'Hydro-Québec et de la société québécoise dans le domaine des implantations d'équipement de production ou de transport d'électricité, je ne croyais pas une telle chose possible. Le promoteur n'a jamais cherché à communiquer de façon particulière avec ceux à qui il allait imposer la vue de ses engins, n'est jamais allé les rencontrer un à un pour connaître leurs préoccupations, n'a jamais organisé des

réunions d'information et de consultation à leur intention spécifique. Tout cela, est parfaitement inadmissible au Québec au 21 siècle.

## **5 - De l'éthique municipale Navrant constat**

Page 24 du rapport du BAPE – Projet des Érables, on peut lire que (cit.) « *le ministère des Affaires municipales estime que les élus municipaux doivent jouer leur rôle avec prudence lorsqu'il s'agit d'arbitrer les conflits d'usage entre promoteurs, citoyens, propriétaires fonciers (etc.), d'autant plus s'ils participent à la réalisation du projet à titre de partenaire qui recevrait des revenus d'exploitation.* » (directive 2007a)

Certaines décisions cruciales de notre conseil municipal de sept membres ont été prises à l'époque dans le dossier éolien par quatre individus, les trois autres, (dont le maire) s'abstenant de voter pour cause de conflit d'intérêt. C'est dire que quatre individus de notre municipalité, soumis aux pressions que l'on peut imaginer, se sont crus fondés d'exercer un pouvoir visant à modifier de façon majeure et durable le caractère et l'allure de notre communauté villageoise.

J'ai le souci de mentionner ici qu'il s'agit, cela dit, de gens parfaitement honnêtes pour qui, un par un, j'ai respect et souvent amitié. Mais, probablement sans s'en rendre compte, ils ont objectivement manqué aux règles les plus élémentaires du civisme et outrepassé leur mandat. J'attire l'attention des commissaires sur cette situation difficilement admissible.

## **6 – Les coûts comparatifs des filières énergétiques au Québec Un outrage au bon sens économique**

À la fin des années 90, Hydro-Québec a démontré au gouvernement que son mandat réglementaire lui interdisait de produire elle-même de l'énergie éolienne. Elle évaluait à l'époque que ce mode de production lui coûterait 12 cts du kWh (démantèlement compris), or la Loi constitutive d'Hydro lui impose et je cite : « *de répondre à la demande en électricité des Québécois au plus bas coût possible compatible avec une saine gestion.* » Le plus bas coût possible était, alors comme maintenant, la production hydroélectrique. L'énergie de la Romaine était évaluée, à l'époque, à 8 à 9 cents le kWh. Hydro elle-même, sous une autre administration, a donc dit « non » à l'éolien.

Le gouvernement, on le sait, a trouvé un artifice de contournement de ce refus et de la Loi. Hydro-Québec Production ne « produira » pas l'énergie éolienne, nuance, mais Hydro-Québec Distribution l'achètera et le citoyen-contribuable est ainsi berné. Québec a imposé la formule par décret. On sait le reste. Vous-même, Monsieur le président André, avez fort bien circonscrit le dossier en début des audiences de mars : « *Tout cela est politique!* » avez-vous sagement conclu la discussion sur ce point.

D'accord, mais au nom de la « politique » jusqu'à quand va-t-on défendre l'indéfendable : cette aberration totale d'installer à grand prix quelques dizaines de MW éoliens, alors que le Québec vit une situation énergétique excédentaire pour des années à venir et que l'on va se doter à la Romaine de 1500 MW d'une énergie revenant tous comptes faits à **6,4 cts le kWh.**

Oui, Messieurs les commissaires c'est à ce coût de revient de 6,4 cts le kWh (en \$ 2015, transport inclus) qu'il faut désormais comparer le prix du kWh éolien de Saint-Valentin de 12,5 cts (transport non inclus) au début du projet en 2012, puis à 15 cts et plus en moyenne sur sa durée de vingt ans). Le 1<sup>er</sup> février dernier, Hydro-Québec elle-même a rendu ce chiffre public. Je vous joins le lien Internet où son directeur des Communications s'en explique. <http://www.newswire.ca/en/releases/archive/February2011/08/c9003.html>

Alors ? Alors comment expliquer aux citoyens du Haut Richelieu que l'on vienne diviser nos communautés rurales en tentant de leur imposer un projet revenant à plus du

double du coût (transport non inclus) ? Si c'est à ce prix que l'on veut maintenir en vie le poumon artificiel gaspésien, mieux vaudrait donner carrément l'argent aux gens de la péninsule, cela causerait moins d'ennui à tout le monde.

Il y a plus. Demain, l'exploitation des gaz de schiste dont on nous parle tant pourrait faire encore considérablement baisser les coûts du kWh. Les experts parlent d'une énergie possiblement disponible dans l'ensemble des États voisins et au Québec à 4 ou 6 sous le kWh. Partout, conséquemment, les cours du gaz s'effondrent.

Notre société est largement en situation de surplus de production électrique; bien des signaux laissent entendre que les prix à la production pourraient baisser : Où est, dans ces conditions, l'urgence d'imposer des installations éoliennes incroyablement coûteuses à des régions qui n'en veulent pas ?

## 7 – Quelques réflexions concernant les coûts de transport *Veut-on nous tromper ?*

J'échangeais dernièrement par Internet avec un éditorialiste montréalais sur la possibilité de développer de l'éolien dans des zones inhabitées sur la rive Nord du Saint-Laurent à proximité du réseau de transport à 735 kV. Ce Monsieur me fit remarquer que cette idée avait été abandonnée par Hydro-Québec compte tenu des coûts de transport exorbitants qu'elle engendrerait. Ma surprise exprimée devant cette affirmation, le journaliste me fit cette réponse que je vous « copie-colle ».

Dans l'appel d'offres de 2005, à la page 4, on retrouve les coûts génériques pour l'addition de MW sur le réseau.  
Dans le coin de Saint-Valentin, le coût de raccordement est de 0 \$. Au poste La Vérendrye en montant, on est en à 12,60 \$ le kwh, par an.  
Dans un contexte où les Québécois ne veulent pas voir leur facture d'électricité augmenter, on fait quoi pour ériger des éoliennes au nord du 49e? Je vous pose sincèrement la question

Permettez-moi de compléter cette correspondance. Voici la réponse que je lui fis.

\* HQ se moque-t-elle de vous ? Comment peut-elle dire que le coût de raccordement de St-Valentin au réseau est de 0 \$ alors qu'elle doit construire une ligne à 120 kV de Saint-Valentin au poste de Napierville, de 5 à 7 km de long, prévue pour l'instant à 25 pylônes ?  
Je vous joins les coordonnées du site HQ concernant cette ligne.  
[http://www.hydroquebec.com/projets/pdf/saint\\_valentin\\_bic.pdf](http://www.hydroquebec.com/projets/pdf/saint_valentin_bic.pdf)

En réponse, l'éditorialiste me joignit l'annexe 6 du document d'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2005-03) avec ces mots :

**De :**  
**À :** Jean-Louis Fleury  
**Envoyé le :** Mer 9 mars 2011, 23h 39min 21s  
**Objet :** Re: Re : Pour votre réflexion ...

L'info est dans ce document, page 4.

Si je ne me fie pas à HQ pour ces questions, à qui me fier?

À qui se fier ? Effectivement. La question de l'éditorialiste est bonne. J'ai lu attentivement la fameuse annexe où j'ai eu diverses surprises que je m'explique mal, encore aujourd'hui. Je ne vois pas ce qui peut bien m'échapper, mais j'y trouve effectivement - et vous pourrez aisément le vérifier, Messieurs les commissaires- la mention au tableau A-6.1 et à la carte suivante) que les coûts de raccordement des projets éoliens de la Montérégie seraient nuls, tandis que les coûts du transport de l'énergie sur le réseau venant de la Baie James seraient de 12,60 \$ du kW/an.

Ces deux affirmations sont stupéfiantes. Je m'explique. Les coûts de construction de la ligne raccordant au réseau les installations éoliennes de St-Valentin seront de l'ordre de 6 à 10 millions de dollars selon les options retenues. Le fait est public et a été établi lors des audiences tenues devant vous en mars. Il faudra, bien sûr, y rajouter les coûts du raccordement proprement dit, équipement et main d'œuvre, puis les coûts d'exploitation de la ligne et du poste HQ. Comment peut-on écrire alors dans ce document que ces frais seront nuls ? Hydro a sans doute une explication, mais, diable, cette façon qu'elle a de présenter les choses dans l'appel d'offre éolien est pour le moins dire « surprenante ».

Mais il y a plus, et le second point est quant à moi encore plus troublant alors qu'HQ compare ce 0 \$ montérégien aux coûts de transport sur les réseaux nordiques en nous sortant de son chapeau ce chiffre de 12,60 \$ du « kW/an ». Des « kW/an », Messieurs les commissaires, ça n'existe pas, ça n'a jamais existé dans le vocabulaire de l'électricité. Tapez « kW/an » sur « Google » pour le fun, - faites le, je vous prie - le moteur de recherche hoquette, va d'abord vous dire d'essayer avec une autre orthographe, que ça ne marche pas. Eh bien l'auteur de ce texte, un innovateur, lui, a osé. Tentons de le suivre : 1 kW/an, ce serait, en tirant la chose par les cheveux, 1 kWh multiplié par 24 heures, le résultat multiplié par 365 jours soit 8760 kWh/heure (ou 8,7 MWh). Ce qui revient à dire que le transport d'un kWh éolien sur le réseau de la Baie James coûterait : 12,60 \$ divisé par 8760 soit 0,14 cts du kWh. Hein ? C'est tout ? Mais oui, vous avez bien lu ou refaites au besoin mon calcul. Vous arriverez vous aussi avec ce misérable **0,14 ct du kWh.**

Comparé au différentiel de 8,6 cts entre le kWh éolien et le kWh hydroélectrique, le montant, à 1,6% de ce différentiel est pratiquement négligeable.

En fait, j'imagine que le chiffre a dû paraître à ce point dérisoire à celui qui devait le publier qu'il l'a en quelque sorte « déguisé » sous ce vocable de kW/an qui, à 12,60 \$ fait quand même plus sérieux. Qui a jugé bon de nous présenter cette mascarade ? J'ai trop de respect pour mon alma mater Hydro-Québec pour l'accuser de quoi que ce soit dans cet étonnant maquillage, mais la publication de ces deux chiffres mystificateurs me laisse tout à fait perplexe et j'invite le BAPE à s'interroger sur cette présentation des faits, ou, mieux, à interroger Hydro.

En tout cas, mon correspondant éditorialiste, qui, admettons-le, n'est certainement pas un imbécile, s'y est bien laissé prendre. « Se fiant » au texte fondateur des projets éoliens actuellement à l'étude, (cet appel d'offres d'HQ de 2005), il a écrit sur la base des informations qu'il y a trouvées un éditorial favorable aux éoliennes en Montérégie. Rêvons que je l'aie fait réfléchir et qu'il se reprenne un jour.

## **8 – L'éolien en support aux barrages pluriannuels Une suggestion**

Hydro-Québec versera cette année au gouvernement un dividende inférieur de 282 millions de dollars par rapport à ce qu'il était l'an passé. HQ donne comme première explication de cette diminution de 13% la baisse des niveaux d'eaux dans ses réservoirs de retenue pluriannuels qui ont limité ses exportations. (Voir La Presse, édition du 24 mars 2011)

Est-il si fou de prétendre que des éoliennes à côté des grandes centrales situées au débouché des grands réservoirs permettraient de conserver l'eau de ces réservoirs durant le temps où le vent les ferait tourner ? La beauté de la chose serait qu'alors le coût de l'énergie



transitée sur le réseau serait nul puisqu'il s'agirait de MWh de substitution qui, n'importe comment, auraient dû être transportés par les lignes à 735 kV. Le recours partiel au vent dans ce cas de figure permettrait d'emmagasiner l'eau dans les réservoirs. Une belle complémentarité éolien-hydroélectrique qui pourrait être une spécificité du GRID québécois, non ? Hydro-Québec a-t-elle vraiment analysé cette possibilité ?

Je connais et respecte la réponse d'Hydro quand on lui fait valoir des solutions du genre. Monsieur Éric Chesnay l'a brillamment défendue devant votre commission, Messieurs, en mars dernier. L'entreprise d'État avance qu'elle souhaite disposer de tous les nouveaux équipements qu'elle met en service « à la marge », pour bénéficier de leur apport en périodes de pointe de consommation sur le réseau. Bien d'accord avec le principe, mais l'argument est très discutable dans le cas de l'éolien au Québec : la pointe provinciale se produit toujours aux moments les plus froids de l'hiver par des températures extrêmes. Il est fort peu probable que la production des éoliennes (qui ne fonctionnent que 25 à 30 % du temps dans l'année) soit disponible à ces moments de froids intenses, des périodes où les systèmes anticycloniques ne génèrent pas de vent. (Lire à ce sujet les résultats d'une expérience française récente à cet égard au lien suivant :

<http://www.lefigaro.fr/societes/2010/12/14/04015-20101214ARTFIG00781-le-froid-fait-rebondir-le-debat-sur-l-energie-eolienne.php>

Question : Pourquoi des éoliennes ne seraient-elles pas conçues et implantées près (ou même dans) les réservoirs pluri-annuels pour faciliter l'emmagasinement des eaux aux périodes venteuses.

## **9 - L'éolien en compensation des pertes du réseau d'HQ Une (autre) suggestion**

Il est un autre argument technique que j'aimerais aborder et sur lequel je vous invite à réfléchir, Messieurs les commissaires. Je crois parfaitement Hydro lorsqu'elle nous affirme que le réseau venant de la Baie James est saturé et ne pourrait accepter de nouvelles charges éoliennes produites dans le nord. Dans la suggestion précédente, pas de problème, puisque ce serait les mêmes quantité d'énergie qui serait transportées, le vent remplaçant ou complétant l'eau pendant 25 % du temps. Cela dit, réfléchissons. On pourrait faire encore plus avec l'éolien.

Devant votre commission, aux audiences de mars, le représentant d'HQ a évoqué des pertes moyennes de 9 à 10 % d'énergie dues au transport. Convenons donc que sur les 25 000 MW du réseau provenant des installations nordiques, de 2 à 3000 MW ont été perdus à l'arrivée des lignes dans les derniers grands postes à 735 kV sis juste avant les zones habitées. Ce sont là des charges que le réseau avait la capacité de transporter puisqu'il les transitait au point de départ des lignes. Pourquoi ne pas réintroduire ces charges sur le réseau par l'installation d'éoliennes sises près de ces postes, juste avant les zones de consommation ? C'est au-delà de 1000 éoliennes de 2 MW que l'on pourrait alors installer, caractérisant ainsi la spécificité d'un réseau mixte hydro-éolien au Québec. Une vraie manne pour la Gaspésie de Mme Normandeau.

Question : Pourquoi des éoliennes ne seraient-elles pas conçues et implantées comme une solution de rattrapage des pertes de transport du réseau à haute tension ?

## **10 – La valeur des informations venant de Gaspésie À prendre avec des pincettes**

Tout ce qui nous arrive d'analyses et de sondages sur les éoliennes concocté en Gaspésie, y compris les rapports et études de l'Université de Rimouski, me semble par nature très suspect et j'engage cette Commission à être fort circonspecte à l'heure de fonder des

conclusions sur de tels écrits. Ce qui vient d'informations ou de commentaires sur l'éolien d'une région qui compte sur cette industrie pour sa survie économique manque de façon évidente de crédibilité.

J'en veux pour exemple le fameux sondage de la compagnie Senergis sur lequel l'industrie fonde ses affirmations que les habitants voisins des éoliennes se déclarent « *relativement satisfaits des développements* ».

J'ai échangé avec Monsieur Daniel Lemieux, de Senergis, l'un des deux responsables du sondage. Il ressort de ces discussions que 56% des réputés « voisins » des éoliennes ayant répondu aux questions ne voyaient pas d'engins de chez eux. Est-on voisin d'une installation industrielle quand on ne la voit pas, qu'on ne l'entend pas ? Qui se plaint à Westmont des raffineries de Pointe aux Trembles ?

Ainsi, par exemple, on a interrogé comme « voisins de parcs éoliens » des habitants de Petit-Matane qui ne voient aucune éolienne de chez eux et n'en ont pas de construite à moins de 15 km de leur village. De tels « voisins », on en a interrogé dans 23 municipalités côtières dont une grande majorité n'ont pas d'engins à vent : méthodologie discutable, non ?

Il y a d'autres interrogations quant à l'échantillonnage des sondés. Sur les 44% de « voisins » voyant des éoliennes de chez eux, combien étaient eux-mêmes propriétaires des terres accueillant les turbines ? Le chiffre n'est pas déterminé et cela mine beaucoup, une autre fois, la crédibilité des résultats. Car en fait, les rangs où ont été érigés les engins sont des rangs essentiellement consacrés à l'agriculture où la plupart des résidences sont des fermes dont les propriétaires ont signé des accords avec les promoteurs. Il y a donc fort à parier qu'une bonne partie de ces propriétaires ont été interrogés comme « voisins », avec les conséquences que l'on imagine sur la couleur de l'opinion recueillie. On est mauvais juge quand on est parti, dit l'adage.

Enfin, mentionnons que l'on a interrogé des résidents de la ville de Gaspé et que leur représentation pondérée dans l'échantillonnage a été importante, de l'aveu même du sondeur, puisque, avec 15 000 habitants, cette municipalité pesait aussi lourd qu'une dizaine d'autres villages considérés. Les « voisins » de Gaspé ne voient aucune éolienne de leurs fenêtres et - faut-il le rappeler ici - n'ont certainement que de bonnes choses à dire d'une industrie qui, avec ses deux usines locales, fait vivre directement leur ville.

Comme impartialité, on doit trouver mieux, non ?

## **11 - Quelques considérations concernant les éoliennes**

**gaspésiennes** *Moi aussi, dans les circonstances, je m'y ferais sans doute...*

Messieurs les commissaires, il convient que vous sachiez que pour mieux nous faire avaler sa pilule, le promoteur a payé des voyages de familiarisation avec les éoliennes à nos élus et aux journalistes des feuilles d'information régionale. Le Conseil de Presse, les syndicats de journalisme, interdisent de tels voyages gratuits, mais notre journaliste local n'allait certainement pas laisser passer l'occasion d'aller se promener aux frais de la princesse. Total, le journal du coin nous a été distribué cet automne avec un article dithyrambique sur la perception de l'expérience gaspésienne. De la propagande à l'état pur à la limite de l'encart publicitaire.

Cela se passait juste avant mon propre voyage de chasse à l'original à Matane. J'ai donc profité de ce séjour gaspésien pour m'arrêter dans les villages éoliens de Baie des Sables et de Saint-Ulric. On nous disait que ce monde-là était au paradis avec son éolien, j'ai souhaité vérifier. J'ai regardé et j'ai discuté avec les gens. Résultats.

D'abord une simple constatation : la grande majorité des résidents des villages accueillant des éoliennes ne voient pas les installations de leurs fenêtres. L'essentiel des résidences sont situées, entre la 132 et le golfe et toutes ou presque sont tournées vers la mer.

Les rangs où prolifèrent les engins à vent sont des rangs de cultivateurs, établis de l'autre côté de la 132, en arrière, dans la montagne, comme le Rang 2 Tartigou, le rang 5 ou le rang du Lac des îles. Ces rangs sont essentiellement habités par des fermiers qui tous – à ce que nous avons pu constater - ont dit « oui » aux éoliennes... Et, bien sûr, vivent avec leur choix. Bien différent chez nous à Saint-Valentin où, sur les rangs, pour un des treize cultivateurs accueillant l'industrie du vent, dix résidents qui n'ont rien demandé devraient vivre avec les inconvénients associés aux éoliennes.

Autre particularité de la Gaspésie qui nous distingue sensiblement d'elle, c'est une région montagneuse. Plus vous allez vers les terres, plus vous traversez de paliers rocheux faisant en sorte que d'un palier à l'autre, les angles cachent les engins de production. Ainsi, à St-Ulric, je l'ai vérifié et dit devant vous, Messieurs les commissaires, aucune éolienne n'est visible de l'église ni du centre du village. Je vous mets au défi de le constater. Il en va tout différemment dans nos régions plates comme galettes, où toute structure de plus de 100 pieds se voit à des kilomètres à la ronde.

Revenons également sur l'acceptation sociale des éoliennes par les Gaspésiens qui vivent sur les rangs où elles sont installées. Ces gens-là sont tolérants mais certainement pas enthousiastes. Ils prennent ça comme une nuisance nécessaire. Les éoliennes, ce n'est pas très beau, mais bon, on s'en accommode et on est content pour le voisin qui fait de l'argent (souvent un ami, un frère ou un oncle), ou pour le cousin qui a trouvé une job à Gaspé.

Tous les citoyens que j'ai consultés résidant près des éoliennes disent qu'ils s'y sont habitués mais qu'il leur faut vivre avec le bruit des pales selon le vent. L'un dit en plaisantant : « Je sais toujours d'où vient le vent, s'il est nord, j'entends le train, s'il est sud, les éoliennes »

Rang du Lac des îles. Le sympathique cultivateur du no 3244 concède avec le sourire : « Ben oui, ça fait du bruit mais je ne peux rien dire, j'en ai deux sur ma terre. Ce qui m'ennuie c'est que c'est celles de mon voisin que j'entends. » (Cela vous rappellera, Messieurs les commissaires, ce jeune homme pro-éolien venu à vos audiences de mars vous souligner qu'il n'appréciait pas que l'on ait rapproché « ses » éoliennes de chez lui pour les éloigner d'un terrain de camping.)

La dame habitant au 3540 du rang 2 de Tartigou confirme, sans aucune agressivité. « Oui, ça fait du bruit. Allez en arrière de la maison et vous allez les entendre. Moi, la chance que j'ai c'est que je n'en est que deux de visibles, alors je crois que ça ne fait pas beaucoup baisser la valeur de ma maison, mais sûr que ceux qui en ont beaucoup ont un gros problème. »

Résumons : la majorité des gens des villages gaspésiens concernés ne voient pas les éoliennes et, dans la minorité qui les subit, la majorité est constituée de propriétaires payés pour les endurer. Le contexte n'a rien à voir avec celui de Saint-Valentin.

## **12 – Les risques encourus par les oiseaux migrateurs de Saint-Valentin** *Gravissimes*

De nombreux chasseurs fréquentent la vallée du Richelieu qui est une zone majeure de passage d'oiseaux migrateurs. Des canards, des oies et des bernaches, il en vient des dizaines de milliers chaque printemps et chaque automne et lors de leurs rassemblements finaux, le ciel est plein d'oiseaux sur des kilomètres et des kilomètres au dessus du Richelieu.

Environnement Canada parle de 150 000 à 200 000 oies des neiges passant dans la région et se posant dans nos champs à chaque mi-saison, ce qui fait un total de plus de 300 000 oies

chaque année. Vous les avez ratées de peu, Messieurs les commissaires, elles étaient là, cette année, du 20 au 30 mars.

Venterre qui veut nous imposer des éoliennes en proximité immédiate des zones humides du Richelieu n'en a compté, lui, qu'une quinzaine de milliers en ajoutant, dans son étude d'impact, les deux saisons ! 15 000 ! Pas grand-chose vraiment par rapport à ce que tous les résidents (qu'il n'a pas consultés) constatent année après année. 15 000 oies en ajoutant printemps et automne, c'est vingt fois moins d'oiseaux que les biologistes du Fédéral n'en comptent à ce que vous a dit le responsable de leur inventaire Daniel Bergeron, d'Environnement Canada, cet expert que vous nous avez fait entendre au téléphone à la période de questions du BAPE au mois de mars à Saint Valentin.

Notre promoteur qui ne voit pas les montagnes à notre ligne d'horizon, ne voit pas non plus les oiseaux qui nous survolent. Une petite faute d'estimation : il n'a compté que 5% de nos oies blanches. Et quoi : tout le monde peut se tromper, non ! Mais cette erreur ne doit-elle pas vous amener à douter de la valeur de l'étude d'impact de Venterre ?

L'expert du fédéral Bergeron est d'opinion que la situation est préoccupante car jamais des éoliennes n'ont été installées au monde dans des zones aussi propices aux anatidés. Je vous rappelle, Messieurs les commissaires, qu'il a évoqué devant vous la possibilité d'"hécatombes" si des oiseaux chassés par temps brumeux se précipitaient sur les pales des engins. Laissez-vous prendre un tel risque dans une région comme la nôtre, au risque que nous fassions un jour la une des journaux du continent comme quand les caribous de la Baie James se sont précipités dans les eaux d'une rivière détournée par HQ à la Baie James ?

Amant de la nature et chasseur, j'ai les mêmes craintes que votre expert et vous invite à tenir compte de sa mise en garde. Jamais il ne viendrait à l'idée d'un promoteur ou de Mme Normandeau de mettre des éoliennes à l'Île-aux-Grues ou au Cap-Tourmente, au paradis des grandes oies blanches. Eh bien dites-vous qu'une énorme proportion de ces oiseaux paressant au printemps dans le Saint-Laurent à l'est de Québec passait quinze jours plus tôt par les champs de céréales du Haut-Richelieu.

### **13 – Éolien et gaz de schiste à Saint-Valentin *Méchant mariage***

Les grandes plaines du Haut-Richelieu et Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tout particulièrement, sont riches en gaz de schiste. Nous sommes du reste dûment avisés que tout notre territoire est « *claimé* » par d'autres promoteurs qui nous envahiront bientôt en nous affirmant main sur le cœur qu'ils ne veulent que notre bien.

Des travaux de prospection ont déjà été menés qui confirment la présence massive de gaz chez nous, ce que bien du monde savait déjà. Mon plombier, un homme très fiable et connu dans la région, Monsieur Alain Fredette, maire de Napierville, me disait récemment qu'il hésitait à utiliser sa torche à souder dans des installations souterraines de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, craignant de provoquer des explosions.

Notre municipalité nous a récemment informés que les travaux d'exploration allaient être intensifiés dans les mois à venir.

**Question :** Les planificateurs de l'avenir énergétique québécois ne pourraient-ils prendre en compte que la vallée du Richelieu étant fertile en gaz, il conviendrait peut-être d'exploiter ailleurs qu'ici l'énergie venant du vent ? Du gaz, il n'y en a pas partout. Du vent, oui. Est-ce que le ministère va se pencher sur ce problème : une région agricole et résidentielle va-t-elle changer de vocation pour devenir non seulement gazière, mais en plus éolienne. (Je vous rappelle que seulement 2% des terres du Québec sont propices à l'agriculture.)

Vous vous souviendrez peut-être que j'ai posé cette question devant vous à cette jolie jeune femme blonde que le MRNF vous avait déléguée comme « *experte* » à vos audiences de mars. Sa réponse (que je cite de mémoire) vous aura probablement impressionnés : « *Je sais*

*pas !* », ce qui me semble fort prudent de sa part mais qui permet de se questionner sur la profondeur du savoir de nos planificateurs gouvernementaux.

Jugerez-vous opportun, Messieurs les commissaires, de soumettre à votre mandant, le ministre de l'Environnement, cette question toute simple : « Pourquoi planifier de l'éolien là ou demain on exploitera peut-être du gaz ? »

## **14 – Consultation des citoyens : Une dégradation navrante**

Pour terminer et sans vouloir abuser de votre temps, Messieurs les commissaires, je voudrais juste brièvement vous faire part de mon expérience personnelle dans des projets d'implantation d'équipements de production d'énergie.

J'étais dans les Communications d'Hydro-Québec au moment où les premiers projets de l'entreprise d'État ont été contestés par des citoyens. Il s'agissait, souvenez-vous, en 1973, de la construction d'une centrale à réserve pompée sur la rivière Jacques Cartier, près de Québec, le projet Champigny. Il n'y avait pas de BAPE à cette époque et pourtant l'Hydro du temps a vite renoncé à équiper cette vallée devant l'opposition des citoyens locaux. Une véritable douche froide sur cette société qui n'avait jamais, au préalable, dû faire face à la contestation de ses projets.

J'ai vu alors cette entreprise – et j'en étais – se réveiller à la nécessité de protéger l'environnement et de mieux communiquer avec la population. Les effectifs des unités d'information et la jeune direction Environnement de l'époque ont alors grossi de façon spectaculaire. Des biologistes, des urbanistes, des géographes, des aménagistes et j'en passe sont entrés à pleine porte à Hydro pour conseiller les ingénieurs, depuis l'intérieur de la boîte. Le défi de l'époque était d'implanter le réseau de transport à Haute Tension qui devait amener dans les zones urbanisées l'électricité de la Baie James. Hydro a alors créé le COPIR (Comité d'Orientation des Pratiques d'implantation des Réseaux). J'en étais, je me souviens, le jeune et premier secrétaire. J'ai vu pendant des années cette Hydro de l'époque s'entre-déchirer à l'interne pour trouver des solutions de moindre impact à ses travaux, consulter sans relâche les publics concernés par ses projets, densifier ses études d'impact, proposer des solutions alternatives, amender ses tracés de lignes, reculer à l'occasion devant l'opinion, etc. Ses vis-à-vis du temps au gouvernement, tout aussi motivés et scrupuleux, étaient, avant la création du BAPE, « *les Services de Protection de l'Environnement* », (les SPEQ) mis en place par le sous-ministre de l'Environnement de l'époque, un dénommé ... André Caillé.

Je vous raconte tout cela parce que j'entends attirer l'attention de cette commission sur un fait parfaitement affligeant. Tout cet héritage est ignoré et mis de côté dans la conduite actuelle des projets éoliens. La politique d'Environnement d'Hydro-Québec et ses pratiques de consultation sont complètement occultées dans les façons d'agir des promoteurs.

## **15 – En guise de conclusion**

**Il est au Québec** des régions dédiées à la production d'électricité : la Haute Mauricie, la Côte-Nord, la Baie James, etc.

**Il est au Québec** des villages menacés d'abandon à la recherche désespérée d'activité économique.

**Il est au Québec** des zones victimes de déforestation ou plus rien ne pousse sur le roc à nu balayé par le vent.

Alors, pourquoi, Messieurs les commissaires, pourquoi cette drôle d'idée de vouloir implanter des parcs éoliens dans la région essentiellement agricole et résidentielle de Saint-Cyprien, Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ?

**Il est au Québec** des MRC où l'on compte sur les doigts d'une main les habitants au km<sup>2</sup>. Dans les municipalités visées, nous sommes 40 par km<sup>2</sup>, près de dix fois la moyenne

québécoise. C'est beaucoup de monde qui se voit menacé de voir et entendre des équipements industriels sur la ferme du voisin.

**Il est au Québec** des MRC où la valeur des terres est insignifiante, où les propriétés sont difficiles à vendre. Nous, à mi-chemin entre les États américains et Montréal, nous gérons, famille par famille, un patrimoine enviable. Il fait bon vivre chez nous et nombre de retraités ne s'y trompent pas qui ont choisi de résider dans la tranquillité de nos campagnes et ont investi leurs économies pour y habiter, les croyant mises à l'abri par la loi de Protection du territoire agricole

97% de la population québécoise est concentrée sur 20 % du territoire. Ne peut-on pas placer les éoliennes dans le 80% restant ? Le vent souffle partout, non ?

Avec mes remerciements pour m'avoir (à tout le moins) lu.

Jean Louis Fleury